

Parce Domine, Domine non secundum. On dirait vraiment qu'on doit mettre de côté toute idée de pénitence, même pendant le carême et les retraites. Il nous faut de beaux sermons qui *plaisent*, et un petit concert pendant le salut pour entendre la *Diva*, qui nous fera oublier plus vite les vérités un peu dures quelquefois tombées du haut de la chaire sacrée. Où allons-nous de ce pas ? Nous descendons très rapidement sans nous en apercevoir. Que faire, sinon renoncer à notre sensualité et nous mettre à l'étude du plain-chant, étude qui sera tout à fait nouvelle pour le plus grand nombre. Mettons-nous dans la voie de l'obéissance, c'est la plus sûre.

(A suivre.)

GRÉGORIEN.

La réforme du Bréviaire romain

Mgr A. Battandier donne, dans les *Etudes ecclésiastiques*, sur la réforme du Bréviaire, des précisions que les prêtres jugeront sans doute utiles (*La Croix*, Paris) :

Avant de résumer les décrets publiés dans le premier fascicule des *Acta Apostolicæ Sedis*, il faut dire un mot d'une question relative au nouveau Psautier. D'après la Constitution *Divino afflatu*, tout prêtre avait le droit de passer de l'ancien au nouveau Bréviaire ; mais, selon les règles ordinaires, et les termes stricts de la Constitution concédant ce passage, il semblait clair que, une fois ce passage effectué, on devait garder le nouveau Bréviaire *semper et ubique*. Cette opinion s'appuyait sur la pratique, constante jusqu'ici, consignée dans les documents comportant le passage d'un état à un autre. Un religieux de chœur peut, avant sa profession, passer à l'état de convers, et *vice versa*, mais le passage une fois effectué, il doit rester toute sa vie, à moins de dispense pontificale, dans le nouvel état qu'il a librement embrassé. Or une opinion s'est fait jour à Rome. Non seulement des ecclésiastiques, mais des religieux soutenaient que l'on pouvait à volonté prendre le nouveau Bréviaire, puis le laisser pour revenir à l'ancien. Pour concrétiser, voilà un dimanche qui arrive ; on prendra le nouveau Bréviaire incontestablement plus court. Le lendemain est un office de saint, qui, dans le commun, est plus